



EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Pauline LAINE-CURTAN, Amélie D'HURLABORDE, Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés : Claude GOUJON, Marie-Claire FRYDER

Etaient absents :

Hélène BOUHELIER – démissionnaire ce jour
Ludovic GAHLAC

Ont donné procuration :

Claude GOUJON donne pouvoir à Bernard JEREZ
Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Laure DESVARD

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Pour	
Contre	
Abstention	

Date de la convocation : 02/10/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

Objet : Emprunt réhabilitation ancienne mairie

N° DEL 20251003-021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne mairie, un emprunt avait été budgétisé en 2024.

Le prêt n'ayant pas été réalisé l'an passé la commune remis au budget 2025 un emprunt de 395 000€.

Après consultation, un organisme bancaire a été retenu.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de retenir la Banque Postale pour un emprunt dans les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 395 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2045
- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
- Montant : 395 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/11/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,15 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.

